

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 29/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

Pour : 21

Contre : 6

DATE DE LA CONVOCATION : 3 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 3 avril 2026

Mesdames Zaragoza, Forest, Mery, messieurs Tinel, Gouasmi et Kaminski

L’an deux mille vingt–six et neuf avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BAFFALIE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. PELLET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme AMSELEM – Mme CURIE – M. DOMERGUE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme SALGUES – Mme MOHAD – M. NAUDOT – Mme FOREST – Mme MERY – Mme ZAGAROZA – M. GOUASMI – M. TINEL – M. KAMINSKI

REPRÉSENTÉS :

M. CHADOURNE est représenté par M. MUSEMAQUE

M. GRANDGONNET est représenté par M. HUMBERT-LABEAUMAZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX

OBJET : Affectation résultat 2025 – Budget Commune

Rapporteur : Monsieur Musemaque

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l’exercice 2025, STATUANT sur l’affectation du résultat de la section de fonctionnement de l’exercice 2025, CONSTATANT que le compte financier unique fait apparaître, en résultat de clôture, un excédent de fonctionnement de : **502 533,85 €**
Propose d’affecter le résultat de la section de fonctionnement de l’exercice 2025 comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
* Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2024 (002) :	449 319,79 €
* Excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 :	53 214,06 €
• EXCÉDENT CUMULE 2025	<u>502 533,85 €</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>	
* Excédent d'investissement antérieur reporté 2024 (001) :	936 639,26 €
* Déficit d'investissement de l'exercice 2025 :	1 318 105,55 €
• DEFICIT CUMULE 2025	<u>381 466,29 €</u>
EXCÉDENT AU 31/12/2025 (FONCTIONNEMENT) :	<u>502 533,85 €</u>
DEFICIT AU 31/12/2025 (INVESTISSEMENT) :	<u>381 466,29 €</u>
<u>RESTES A REALISER 2024 (Investissement)</u>	
Restes à réaliser (RAR), Dépenses au 31/12/2025 :	734 760,99 €
Restes à réaliser (RAR), Recettes au 31/12/2025 :	1 523 758,82 €
(RAR) - Différence Recettes/Dépenses =	+ 785 815,10 €
Il ressort une capacité de financement pour la section d'investissement de :	<u>407 531,54 €</u>
<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
Affectation à l'article (1068) – Recette d'investissement	
* A l'apurement du déficit d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (1068) :	
* Affectation à l'excédent reporté (report en fonctionnement (002) :	<u>502 533,85 €</u>

Suite à la présentation des éléments financiers lors de la commission des finances du 2 avril 2026, le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé de monsieur Musemaque, et après en avoir délibéré, adopte à la majorité l'affectation du résultat 2025 du budget de la commune.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabrice FENOY

La secrétaire de séance
Mireille VERJUX

